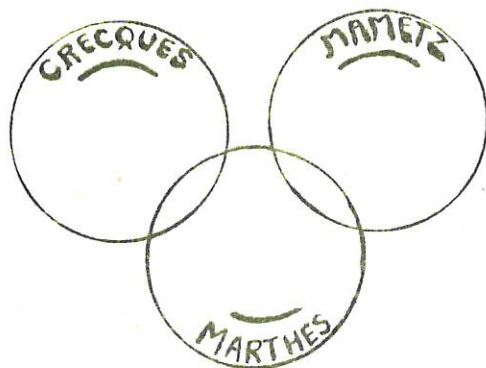


BULLETIN COMMUNAL

NUMERO 2



JANVIER

1980

CHERS CONCITOYENS,

Voici déjà un an que notre Bulletin d'Information Municipal est entré dans vos foyers pour vous apporter les échos de la vie communale et vous tenir au courant des réalisations et des projets qui intéressent chacun d'entre vous.

Depuis, les jours se sont écoulés: apportant aux uns et aux autres, des joies et des peines; ici, élargissant le cercle de famille par la venue au monde d'un bébé; là, créant un vide par le départ d'un être cher. Par là même, la physionomie de notre Village, imperceptiblement mais sûrement, a changé. Les jeunes qui folâtraient gaiement sur le chemin de l'école sont, presque du jour au lendemain, devenus des actifs ou, hélas, des demandeurs d'emploi. On a cessé de voir partir régulièrement vers Isbergues ou Arques, tel ou tel habitué, devenu retraité et, le jour du Banquet des Anciens, quelques places sont demeurées vides.

Parallèlement, les maisons neuves qui surgissent ici et là, et dont le joyeux cortège finira bien par réunir les trois agglomérations de la Commune, se sont peuplées. Les nouveaux visages sont devenus bien vite des visages familiers et je crois pouvoir affirmer que nous ne connaissons pas à MAMETZ, de problèmes d'intégration.

Aussi, c'est à vous tous, habitants du village de vieille souche ou nouveaux venus, mais déjà Mametziens à part entière, que j'adresse, au seuil de cette année 1980, mes vœux et ceux du Conseil Municipal.

A tous, nous souhaitons la santé d'abord, pour vous et ceux qui vous sont chers.

Que les soucis matériels, dans la mesure du possible, et malgré ces temps difficiles que nous vivons, vous soient épargnés au maximum et que vous trouviez le bonheur dans les mille petites choses qui tissent la trame de notre vie quotidienne.

Car si l'horizon nous semble bien assombri : un chômage toujours en progression, des perspectives économiques menaçantes, un sentiment d'insécurité de plus en plus général, surtout pour ceux d'entre vous dont les revenus modestes supportent mal une hausse des prix galopante essayons ensemble de ne pas céder au découragement.

L'avenir paraît certes, difficile mais "l'avenir est quelque chose qui se surmonte - On ne subit pas l'avenir, on le fait" (Bernanos) -

Et vous pouvez compter sur vos élus pour vous écouter et essayer de vous aider.

Le Maire

J.P. QUETU

EN PARCOURANT LES ANCIENS RÈGISTRES DE L'ÉTAT-CIVIL
on relève.....
IL Y A 200 ANS - en 1780:

des naissances: à MARTHES: Marie Rosalie DENIS
Thérèse
Philippine et
Constantin BUCHEZ
(des triplés!.. mais décédés les jours suivants)
Joseph DENIS
Philippe DELVAR

à MAMETZ: Jean Baptiste DEMARTHE
Marie Henriette DELERUE

à CRECQUES: Marie Aldegonde CARON
Jacques POUCHIN
Austreberthe BOURDREL
Hubert BAURAIN

des mariages: à CRECQUES: 3 mariages pendant l'année
les trois époux ont le même nom
ils sont originaires de trois villages

Antoine DEFRANCE (de Boeseghem) et Césarine DUQUESNOYS (21.9.1780)
François DEFRANCE (de Witternesse) et Marie-Claire DUQUESNOYS (30.10.80)
Bernard DEFRANCE (de Laires) et Elisabeth BREHON (15.11.1780)

des décès:

à MARTHES François DENIS

à MAMETZ Pierre DEFRANCE (l'acte de décès est ainsi
rédigé: Décédé subitement, sans être adminis-
tré des sacremens (sic) malgré la diligence de
ministres!.....)

à CRECQUES François BLONDEL

Il est bien évident qu'il n'a été relevé que les noms de familles dont les
descendants sont encore dans le Village.

LE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL en 1880
-00-

On y a inscrit au budget: Le traitement des instituteurs: 200 F chacun
(à ces 200 F s'ajoutent quelques suppléments basés sur le nombre
d'élèves et le nombre de mois de présence)

Pour dépenses des enfants trouvés: 18 F

Traitement du Curé de Mametz pour une 2ème Messe: 200 F

id Crecques id : 150 F

Le 24 MAI, le Conseil Municipal réuni AUX PLUS IMPOSES, refuse de voter
l'imposition extraordinaire de 3 centimes en raison de l'état financier de
la Commune fortement obéré par suite de la construction de l'école des filles et
de l'église.

Pour les mêmes raisons, il refuse de voter des fonds pour la célébration
du 14 Juillet qui doit être célébrée pour la première fois sur le plan national.

Le 20 JUIN, il décide d'achever le Chemin de BLESSY et THEROUANNE et demande
à l'Administration d'intervenir auprès de la Commune d'ENGUINEGATTE pour qu'elle
termine la partie du Chemin d'Enguinegatte située sur son territoire

Le 16 NOVEMBRE, il décide d'entreprendre la construction d'une école de
garçons en précisant que cette décision est motivée par le désir " de montrer
une fois de plus, sa bonne volonté à l'égard d'une cause qui lui est chère "
mais en revenant, une fois de plus, sur l'état précaire des finances communales
(l'école des filles n'est pas entièrement payée: on a construit une remise pour
la pompe d'incendie qu'on vient d'acquérir et la section de CRECQUES est en
instance auprès de l'Administration pour se constituer en Commune distincte)

L'ETAT-CIVIL de 1880: Ils auraient 100 ans cette année:

BOURDREL Laure
LEVECQUE Clémence
FOULON Marie
GOZET Ursule et GOZET Hortense (jumelles décédées en 1880)
MENNE Fleury
DELAYEN Maria
DUBIEZ Adéline
TABART Angèle
DEPAEUW Arthur
DEHESTRU Noémie
WACQUEZ Moïse
DELVART Gustave
DELATTRE Marie
DEFRANCE Flore
DEMOL Augustin et DEMOL Louis (jumeaux décédés en 1880)

Ils se sont mariés en 1880:

ANNE Anatole et VARLET Marie
BOURDREL Clément et BAURAIN Marie
CARON Henri et DELATTRE Juliette
CARON Siméon et GASPARD Anastasie
DELATTRE Louis et CADART Caroline
GAMELIN Alphonse et GASPARD Adolphine
LEMAITRE Alphonse et DELEHEDDE Flore
LEROY Emile et DELAIRE Juliette
LOZINGO Victor et PETTE Charlotte
MANTEL Victor et LEMETTRE Hortense

Ils sont morts en 1880:

BERTOUT Charlotte
BERTOUT Louis
BOUTON Jacques
CADART Louis
CADART Pierre
CARON Joseph
CARON Marie
CHRETIEN Jules
DANNEL Aurélie
DELAYEN Isidore
DEMARTHE Louisa
DEMARETS Aldegonde
DEMOL Louis et DEMOL Augustin
DESPREYS Alexandre
DUBOIS Philomène
FOULON Marie Justine
GOGIEUS François
GOZET François
GOZET Hortense et GOZET Ursule
HERLEN Dauphine
LECIGNE Augustin
HERLEN Gustave
LECIGNE Fidéline
LEGRIS Henriette
MAMETZ Augustine
NICOLE Angéla
TAVERNIER Juliétte

ETAT - CIVIL de l' ANNEE 1 9 7 9

NAISSANCES:

AUDENARD Cyril Hervé	13.09.79	à	AUCHEL
AUDENARD Delphine Paule Marie	19.09.79	à	SAINT OMER
BEAUCHAMP Sylvain Raphaël Roger Eugène	07.05.79	à	SAINT OMER
BLONDEL Delphine	16.01.79	à	SAINT OMER
BONNIERE Hélène Marthe	20.07.79	à	LILLE
BOULANGER Lydia	10.01.79	à	SAINT OMER
BRUGE Yannick Marcel Louis	13.05.79	à	BETHUNE
CONRAUX Matthieu	19.03.79	à	SAINT OMER
DESENLIS Cathy Aline Sylvie	27.06.79	à	HAZEBROUCK
DEVIN Cyril Marcel Roger	06.02.79	à	SAINT OMER
FAQUEMBERGUE Julien Marc Michel Joseph	16.07.79	à	BETHUNE
GOZET Daniel Patrick Richard	24.05.79	à	SAINT OMER
HULEUX Karine Camille Germaine	30.08.79	à	HAZEBROUCK
LECIGNE Jérôme Jean-Pierre	16.03.79	à	SAINT OMER
LEFEBVRE Alexandre Jacques Philippe	29.10.79	à	SAINT OMER
LEROY Olivier Michel	25.01.79	à	SAINT OMER
MANTEL Olivia Fernande Marie	03.10.79	à	SAINT OMER
MEQUINION Pierre Raymond Augustin	26.10.79	à	BETHUNE
QUETU Hélène Béatrice Marie Monique	28.09.79	à	AUCHEL
WACQUEZ Sandrine Marie Florence	01.02.79	à	BETHUNE

MARIAGES:

COPY Francis	et	DANEL Claudie	le	04.08.79
DAMBRINE Michel	et	MASSET Dominique	le	01.09.79
DELATTRE Georges		COHEZ Maryse	le	29.12.79
DELOBEL René	et	LEMAITRE Maryse	le	01.06.79
FAUCON Daniel	et	DEBRIFFE Marie-Pierre	le	09.06.79
FAQUEMBERGUE Patrine	et	MEQUINION Maryse	le	24.02.79
FLOREK Pierre	et	DELAIRE Marie-Claire	le	14.12.79
FOULON Joël	et	DUCCROQ Olyane	le	06.12.79
HARDUIN Jean-Paul	et	DELRUE Claudine	le	05.05.79
LEMAIRE Gilles	et	POTIER Marie-Hélène	le	11.08.79
LENGLAERT Jean-Marie	et	LEQUIEN Maryline	le	27.07.79
LEROY Francis	et	DANEL Eugénie	le	26.01.79
MANTEL Jean-Marie	et	WALLART Geneviève	le	31.03.79
MILLAMON Alain	et	BOYAVAL Patricia	le	04.08.79
SENECHAL Christian	et	CADART Régine	le	21.07.79
THOREL Patrice	et	FAUCON Marie-Christine	le	28.07.79

DECES:

CARON Clodomir Augustin Séraphin	le	10.02.79
DEBOUT Aimé Joseph	le	13.03.79
DEFRANCE Simone Yvonne Laure Louise	le	15.03.79
DELEHEDDE Séraphine Victoire Marie	le	31.07.79
DELMATRE Germaine Marie	le	27.05.79
DELVART Marie Augustine	le	28.08.79
DEPLANQUE Jeanne Maximilienne Omérine	le	17.01.79
DESENLIS Alain Jacques	le	12.05.79
DUFOUR Raymond Joseph	le	08.09.79
GILLIOCQ Germaine Camille	le	04.03.79
LABITTE Marie-Louise	le	19.01.79
POTIER Paul	le	01.12.79
ROCHE Reine Marie Joséphine	le	04.02.79
VITRY Robert Marcel	le	16.04.79

CALENDRIER DES FÊTES de L'ANNÉE 1980

JANVIER

FEVRIER

10 - Fête des MAJORETTES - Salle Paroissiale

MARS

8 - CONCOURS DE CHANT - Salle Paroissiale (Organisé par l'Association des Fêtes)
 22 - PECHE à la RIVIERE - Réempoissonnement -

AVRIL

27 - CEAI de HAMEZ - Défilé des MAJORETTES - Bal BELLI

MAI

1er - SOCIÉTÉ de CHASSE de CREQUES - Tirage de la Tombola
 11 - CELEBRATION DU 8 MAI à CREQUES
 15 - CEAI de HAMEZ -

Manifestations Sportives sur le Rietz
 Matches de Basket - Défilé des MAJORETTES
 Bal organisé par l'Association des Fêtes

JUIN

25 et 26: CEAI de CREQUES -
 Le 26 - défilé des MAJORETTES
 Les 25 et 26: Concours de TIR INTERSOCIÉTÉS

JUILLET

12 - A CREQUES: BAL sous Chapiteau
 13 id MEMORIE COMMUNALE -

avec CH'ITIT LOUIS DE TEUPLINGUES
 et le GROUPE DE GUERMS

14 - CELEBRATION DU 14 JUILLET :
 A CREQUES: BAL POPULAIRE GRATUIT et FEU d'ARTIFICE

26 - TERRAIN DE SPORTS: Bal du FOOT-BALL
 27 - id FETE du FOOT-BALL

AOÛT

15 et 17- TERRAIN DE SPORTS DE CREQUES: BALL-TIAPP organisé par
 la Société des Anciens Combattants

24 et 31: TOURNOIS de FOOT-BALL

SEPTEMBRE

7 - DUCASSE DE HAMEZ
 14 - DUCASSE DE HAMEZ - Bal BELLI
 21 - DUCASSE DE CREQUES

OCTOBRE

12 - REPAS DES ANCIENS
 26 - CONCOURS DE CARTES - Salle PAROISSIALE - Organisé par la Société
 des A.C.P.G.

NOVEMBRE

11 - CELEBRATION DE L'ARMISTICE à CREQUES
 à HAMEZ ; Banquet des A.C.P.G.

DECEMBRE

19 - ARBRE DE NOEL des ENFANTS DES ECOLES
 21 - CONCOURS DE CARTES de L'ENTENTE SPORTIVE -Salle Paroissiale

- A ces manifestations devenues presque traditionnelles, s'ajouteront, nous l'espérons, d'autres animations, telles celles qui ont été organisées par les Comités de Parents d'élèves en 1979, et qui ont connu un succès certain.

Une Société créée tout récemment: LE CLUB DU 3ème AGE fera aussi parler d'elle si l'on en juge par le nombre et l'enthousiasme de l'équipe présente à la réunion de formation, on peut dire que HAMEZ a retrouvé une nouvelle jeunesse. Un Bureau a été constitué avec comme Président M. André SIX entouré d'une équipe dynamique. M. HOMPETIT en a accepté la présidence d'honneur.

Cette création est vivement encouragée par la Mairie qui met à sa disposition le rez-de-chaussée du logement de l'école des filles, actuellement vacant.

INFORMATIONS

Les grosses dépenses du budget communal de 1979:

Fonctionnement:	Dépenses du Contingent Communal d'Aide Sociale:	74 480,15 F
	Participation au C.E.G. de Théroouanne:	27 174,00 F
	Participation au Syndicat des Eaux:	5 869,25 F
	Participation au Centre aéré de Théroouanne:	2 398,00 F
	Frais de ramassage des ordures ménagères:	34 557,61 F
	Participation au Centre de Secours d'Aire:	3 882,00 F
	Participation exceptionnelle au S.I.V.O.M. de Théroouanne:	12 910,00 F
	Aménagement de la Place de Marthes: (50% de subvention perçue)	362 000,00 F
Investissement:	Bordurage de la Grand'Rue - Mametz Centre (30% de subvention perçue)	296 000,00 F
	Réparation Mur du cimetière de Mametz Centre	14 000,00 F

et d'autres travaux d'importance diverse:

<u>à CRECQUES:</u>	Réfection de la façade du logement de l'école (porte - fenêtres - cimentage) Peinture de l'intérieur du préfabriqué
<u>MARTHES:</u>	Réfection du sol de la cour de récréation
<u>MAMETZ:::</u>	Réfection des peintures extérieures du logement d'éc le Installation de chauffage à l'école des petits " d'un W.C. au logement de l'école de garçons " d'un chauffage d'appoint en renfort dans la classe maternelle travaux divers d'entretien courant- abri au nouveau cim tière

Allocations et subventions: aux sociétés locales (base de 1978)
Fournitures scolaires: sur la base de 70 F par élève

A REALISER PROCHAINEMENT: L'aménagement des sanitaires des écoles des
petits à Mametz Centre

A la suite des dégâts causés par le poêle à mazout de la Mairie, il a
été nécessaire de refaire les peintures. La dépense a été
couverte en plus grosse partie par l'assurance.

De même, l'assurance prendra en charge la remise en état de la pointe du
clocher de l'église de Crecques, endommagée par la tempête.
A la suite de quoi, le nouveau coq consentira peut-être à
se tenir tranquille sur son perchoir.....

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Devant l'augmentation considérable du travail administratif à
la Mairie, il a été nécessaire de recourir aux services d'une employée
à mi-temps, chargée de seconder la secrétaire de mairie qui partage son
temps entre MAMETZ et REBECQUES. Cette décision a permis d'aménager les
heures d'ouverture de la Mairie afin de procurer plus de facilités aux
administrés. Actuellement, le public peut se présenter à la Mairie

- Lundi, Mardi, Mercredi; Jeudi, Vendredi: de 14 à 19 heures

de 14 à 16 H.: ils seront reçus par Mme Dilly

de 16 à 19 H.: ils trouveront Melle Delmaire

- Samedi matin de 9 H 30 à 11 H 15

Dans la matinée la secrétaire de Mairie se déplace dans les
différentes administrations: (Perception, Sous-Préfecture etc;...)
ou travaille à la Mairie. Il est bien évident qu'elle est à la dispo-
sition de chacun pour tout ce qui présente un caractère d'urgence
mais qu'elle doit pouvoir bénéficier d'un temps de travail tranquille.

PARLONS UN PEU DE L'ASSAINISSEMENT:

Il coûte cher: Ce n'est pas une surprise pour personne.....
 Depuis Janvier 1978, la taxe d'assainissement figure sur les factures d'eau et certains ont déclaré refuser catégoriquement le paiement de cette taxe. Par respect pour la majorité de la population qui a le droit d'être informée sans partialité, nous donnerons ici quelques éclaircissements sur le financement des travaux exécutés et sur l'avenir de cette entreprise qui DOIT, être menée à bien le plus rapidement possible malgré la diminution progressive des subventions départementales et de l'Etat (40% en 1979 contre 50% les années précédentes).

Les travaux terminés à ce jour se décomposent ainsi:

1ère Tranche - Station d'Epuraton:

- Subvention de l'Etat:	30%	210 000 F.	
- Agence de l'Eau:	30%	210 000	
- Subvention du Département:	20%	140 000	
- Emprunt:		<u>140 000</u>	700 000 F.

2ème Tranche - Réseaux Rue du Moulin

- Subvention de l'Etat:	30%	210 000 F.	
- Subvention du Département:	20%	140 000	
- Emprunt		160 000	
- Subvention Agence de l'Eau		190 000	700 000 F.

3ème tranche - Réseaux Mametz-Centre

- Subvention de l'Etat:	25%	250 000 F.	
- Subvention du Département:	25%	250 000	
- Emprunt		500 000	1 000 000 F.

4ème tranche: Vers Rebecques et Station de relèvement

- Subvention du Département:	40%	200 000 F.	
- Emprunt		300 000	500 000 F

Pour les 2ème et 3ème tranches: Une subvention de 350 000 Frs doit être octroyée par l'AGENCE de l'EAU mais si cette Administration encaisse automatiquement le redevance de pollution sur les factures d'eau, elle montre beaucoup de mauvaise volonté pour verser les subventions. Une action est actuellement en cours pour faire cesser cet état de choses car une subvention devrait églement être versée sur 400 000 F de travaux de la 4ème tranche.

Les prochains travaux prévoient de desservir REBECQUES. Ensuite, une prochaine concertation avec les membres du Comité Syndical où figurera le nouveau Maire de BLESSY, décidera de la suite de la programmation qui, soyez-en sûrs, sera étudiée afin qu'aucune charge imposée ne soit absolument nécessaire.

Il est bien évident que, en ces premiers temps, la charge ne peut pas être répartie uniquement entre les abonnés desservis. Ce serait financièrement impossible et il est peu d'exemple de dépenses engagées par les Collectivités qui soient supportées uniquement par les bénéficiaires (Prenons un exemple: Combien de personnes cotisent pour les Allocations Familiales et combien de personnes en profitent?.....) Il n'en demeure pas moins vrai que nous essaierons de faciliter les choses dans la mesure de nos moyens:

- par l'étude de tarifs dégressifs pour les gros utilisateurs agricoles, tarifs qui seront appliqués en 1980
- nous continuerons, comme par le passé, à laisser des délais de paiement aussi larges que possible: (Depuis 1967, il n'a été fait appel à une menace de couper l'eau pour non-paiement qu'à deux reprises et une seule poursuite a dû être engagée par le Percepteur: encore faut-il remarquer qu'il s'agissait à deux reprises de la même personne.)

- de plus, nous conseillons aux abonnés dont la consommation semble excessive en regard de leur situation professionnelle, de vérifier le bon fonctionnement de leur installation personnelle qui est souvent responsable d'une consommation trop importante. En effet, l'excédent de consommation c'est à dire, le dépassement des forfaits de base est vérifié, UNE FOIS PAR AN, pour une période de 12 Mois. Quelques abonnés ont été, exceptionnellement en 1979 vérifiés sur 18 Mois afin de mettre chaque village à la même période mais le forfait, en ce cas a été appliqué sur 18 mois ce quine change strictement rien à la somme globale due pour l'année 1979.

